

Commune de Marly



Plan financier 2012 – 2016

actualisation

Plan financier 2012-2016

1. Introduction et rappel

Cette planification financière dépend essentiellement des données connues au moment de son élaboration. Elle a été établie sur la base des périodes antérieures 2006 – 2011. Cependant, certains éléments non établis ou non maîtrisables peuvent toujours influencer les prévisions, tant au niveau des charges que des produits. Les plus importants d'entre eux restent toujours et encore :

- Les modifications légales au niveau fédéral qui peuvent influencer les répartitions des charges et produits entre les cantons et les communes ;
- Les modifications légales futures qui seront adoptées par le Grand Conseil fribourgeois et leurs conséquences éventuelles pour les communes ;
- Les évolutions des marchés financiers ;
- Les décisions politiques du Conseil communal comme celles du Conseil général.

2. Bases de travail et sources

La période des années 2006 à 2011 ainsi que les prévisions budgétaires 2012 ont été retenues comme base d'analyse pour la mise en place du présent plan financier. La planification porte, quant à elle, **sur la période de 2013 à 2016**. Le Conseil communal a choisi la classification des rubriques par nature pour établir son analyse et présenter le plan financier qui en découle.

Les projections 2013-2016 ont été élaborées sur la base de nombreux éléments dont nous fournissons, ci-dessous, une liste non exhaustive :

• Les comptes annuels 2006-2011, le budget 2012
• L'évolution de la population légale pour les années 1990-2010
• La répartition de la population légale au 31.12.2010
• la Loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) ainsi que l'ordonnance du 4 octobre 2010 sur la péréquation financière intercommunale 2011 (OPFI).
• L'évolution de la dette par habitant et de l'endettement brut de Marly et du Canton
• L'évolution des crédits disponibles et de la marge d'autofinancement
• L'évolution de la marge nette d'autofinancement structurelle annuelle et moyenne
• Les rendements fiscaux (1997-2009) et la répartition de l'impôt sur le revenu pour l'année 2009
• Les statistiques et projections des rendements fiscaux pour 2012, établis par le Service cantonal des contributions sur la base des rendements fiscaux 2009
• Les évolutions des participations communales au financement des tâches publiques transmises par le Service des communes (variations 2012 à 2016). Ces informations détaillées sont disponibles sur le Site Internet du Service des communes à l'adresse suivante : http://www.fr.ch/scom/files/pdf36/plan_financier_communes_2012-2016.pdf

3. Bases de calcul et éléments retenus

Le plan financier a été établi sur les bases et critères retenus suivants :

- L'évolution de chaque compte (*selon la classification fonctionnelle*) a été analysée. Parfois seules les tendances d'une nature de compte sont considérées. La tendance (2006-2011) a été maintenue pour autant que ces comptes ne présentent pas de variations trop importantes d'année en année et, dans les cas où cela était nécessaire, des apurements ont été effectués afin de dégager des tendances correctes sur la période de planification ou des moyennes annuelles,
- Sur la base des informations des chefs des services, certaines valeurs des années 2013-2016 ont été ajustées en fonction des connaissances actuelles,
- Il a été tenu compte des informations remises par les services cantonaux quant aux prévisions 2013-2016,
- La récapitulation des résultats est présentée selon la classification des charges et produits par nature.

A) COMPTE DE FONCTIONNEMENT**LES CHARGES****(30) Charges de personnel :**

Les charges de nature 300 "Autorités et commissions" concernent essentiellement les jetons de présences des conseillers, communaux ou généraux, pour leurs participations aux diverses séances. Les tarifs ont été adaptés selon les dernières dispositions en vigueur, à savoir les augmentations décidées dans le cadre du budget 2012.

Les projections des charges de personnel (principalement les traitements) ont été effectuées sur la base des dernières adaptations salariales réalisées (nouvelles classifications des fonctions, nouveau règlement, etc.) Au niveau des traitements du personnel, une indexation de 0.5% par an a été envisagée et retenue. Les rubriques relatives aux assurances sociales (303), Caisses de pensions et prévoyance (304) et Assurance-maladie et accidents (305) ont été déterminées en fonction de la proportion qu'elles représentent par rapport au montant annuel des charges totales de personnel (nature 301).

Projections : Une croissance annuelle moyenne de 1.8% est ainsi retenue pour la période 2012-2016 pour la totalité des charges.

(31) Biens, services et marchandises

Les analyses détaillées de tous les postes de cette rubrique et leurs projections individuelles nous amènent à une croissance moyenne annuelle 2012-2016 de 1.1%. Au niveau du poste "312 Eau, énergie, combustibles", l'introduction de la taxe de base sur l'épuration a été enregistrée pour les postes concernés pour les bâtiments communaux.

(32) Intérêts des dettes

Les intérêts des dettes ont été adaptés aux programmes des investissements envisagés pour la période 2013-2016 et ont été calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen admis de 3%. Les intérêts des dettes actuelles (en cours) ont été établis sur la base des taux réels à charge de la commune. Les investissements futurs, importants, grèvent le fonctionnement par cette rubrique ainsi que par les amortissements annuels.

(33) Amortissements

Ceux-ci ont été portés au plan financier 2012-2016. Il s'agit de :

- amortissements sur les objets déjà votés et en cours (jusqu'en 2012),
- amortissements concernant les nouveaux investissements envisagés sur la période 2013-2016,
- amortissements comptables : cette nature incorpore notamment la part des montants d'investissements concernant l'épuration. Il s'agit de la contrepartie du poste "480 Réserves obligatoires", qui figure dans les produits, ceci afin de ne pas influencer le résultat final.

Nous noterons que les amortissements présentés dans le compte de fonctionnement diffèrent quelque peu des montants présentés dans le cadre du plan financier des investissements. En effet, les valeurs ont été adaptées, ceci notamment suite aux amortissements supplémentaires réalisés dans l'exercice 2011. Nous joignons une nouvelle analyse des charges de la dette au présent plan financier de fonctionnement.

(35) Remboursements et participations à des collectivités publiques**(351) Remboursements et participations à des collectivités publiques- Canton**

La grande majorité des comptes concernés par cette rubrique sont déterminés par les projections du SCom (évolutions des participations communales au financement des tâches publiques).

Projections : Une croissance annuelle moyenne de 4% est enregistrée.

**(352) Remboursements et participations à des collectivités publiques-
"Autres communes, consortium et associations de communes"**

En ce qui concerne les charges de cette nature, nous avons conservé les mêmes méthodes de calcul actuelles, à savoir en tenant encore compte des effets de la classification financière. Toutefois, dès 2013, la façon de répartir les charges entre les différentes communes sera modifiée. En effet, les communes disposent d'un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur de la Loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) - à savoir jusqu'au 31 décembre 2012 - pour, soit modifier les clés de répartition des actes de collaboration intercommunale utilisant les classes ou les indices prévus dans la loi sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes, soit les abandonner au profit du seul critère de la population légale. Il n'est, à l'heure actuelle, pas possible de déterminer avec précision les influences des modifications des clés de répartition des charges des ces associations étant donné qu'elles n'ont pas encore été acceptées ou votées par les délégués des communes. Les tendances des années antérieures ont été maintenues pour ces rubriques non encore soumis au nouveau régime de la LPFI.

Fusions de communes : Alors que le plan financier 2011-2015 prévoyait une participation communale annuelle de 312 kCHF au fonds de fusion en fonction du projet de loi relatif à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC), l'actuel plan ne comporte plus cette rubrique. En effet, la LEFC ne prévoit plus qu'un financement de l'Etat à raison de 50 millions de francs (art. 15).

Nouvelle loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux)

La Loi du 6 septembre 2011 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Celle-ci prévoit une reprise du contentieux des caisses-maladies par le Canton. En ce qui concerne les frais, une rectification de la Loi sur l'aide sociale répartit différemment les parts entre l'Etat et les communes, à savoir que celle-ci s'établit dorénavant à raison de 40% par l'Etat et 60% par les communes. La participation communale ne sera pas facturée par l'Etat mais diminuée dans le cadre des remboursements effectués au niveau des postes du social : compte 58.452.00 "Récupération de l'aide sociale du Canton & districts" avec un remboursement qui passe de 50% à 40% du montant de l'aide sociale après déduction des remboursements des privés, ceci dès 2012.

	2009	2010	2011	B2012	2013	2014	2015	2016
Frais d'aide sociale (bruts)	2'062'152	2'198'669	2'138'094	2'400'000	2'472'000	2'570'880	2'673'715	2'780'664
Remboursement d'aide sociale des privés	744'700	735'473	775'144	745'000	750'000	750'000	750'000	750'000
Frais d'aide sociale ./ remboursement des privés	1'317'452	1'463'196	1'362'951	1'655'000	1'722'000	1'820'880	1'923'715	2'030'664
RECUPERATION D'AIDE SOCIALE DU CANTON + DISTRICTS	692'371	748'091	723'203	740'000	688'800	728'352	769'486	812'266
(en % du solde)	52.6%	51.1%	53.1%	44.7%	40.0%	40.0%	40.0%	40.0%

(362) Subventions accordées – Communes et paroisses

Cette rubrique ne concerne qu'un compte, à savoir : 930.362.00 "Contribution à la péréquation des ressources". Il s'agit de la participation communale à la péréquation financière. Sur la base du budget 2012 et de l'évolution envisagée par le SCom pour les années futures, soit : 2012→2013 : +2% et ensuite une progression de 3%, nous obtenons les chiffres proposés dans le plan financier. Ainsi, l'évolution moyenne annuelle 2012-2016 s'élève à +2.7%.

(365) Subventions accordées – Institutions privées

Nous notons, sous cette rubrique, diverses évolutions des charges. La participation aux crèches (entre 2006 et 2011) a progressé de 15% en moyenne par année. Une croissance de 1% a été retenue pour les prochaines années.

Parmi les postes importants, la participation aux mesures de réinsertion (58.365.02) prend de l'ampleur selon le tableau ci-après. D'entente avec le Service social, celle-ci a été portée comme suit pour les prochaines années :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	B2012		2013	2014	2015	2016
243'137	196'175	207'088	276'897	214'964	99'265	200'000	>	225'000	250'000	275'000	300'000
	-19.3%	5.6%	33.7%	-22.4%	-53.8%	101.5%		12.5%	11.1%	10.0%	9.1%

Les charges de participation au trafic régional deviennent également de plus en plus lourdes. En effet, les évolutions prévisibles au financement des tâches publiques 2012-2016 remises par le SCom sont les suivantes : + 6.1% entre 2012 et 2013 puis + 6% par année. En 2011, ces charges s'élevaient à 496 kCHF. Elles devraient atteindre 687 kCHF en 2016.

(366) Subventions accordées – Aides individuelles

Dans la majorité des cas, une moyenne des années précédentes a été utilisée pour les projections 2013-2016. Le poste le plus important : 58.366.00 "Frais d'aide sociale (bruts)" a été estimé sur la base des projections du SCom. Une variation de +3% entre 2012 et 2013 est retenue et +4% par année pour les années suivantes. Sur la base de départ constitué par le budget 2012, cette rubrique atteindrait ainsi 2'781 kCHF en l'année 2016.

LES PRODUITS**(400) Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel****(401) Impôts sur le bénéfice et capital**

Les estimations de ces recettes ont été élaborées sur la base des dernières statistiques fiscales connues, à savoir celles de l'année 2009. Les évolutions envisagées – jusqu'en 2012 – sont connues (budget). Par contre, pour les années 2013-2016, le SCom préconise les évolutions suivantes :

900.400 Impôts directs (pers. physiques et morales)	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
	+3.8%	+3.0%	+3.0%	+3.0%

Nous noterons toutefois que les décisions futures du Grand Conseil quant à diverses mesures visant à la diminution des impôts cantonaux auront, aussi, à moyen terme des effets sur les rentrées fiscales communales. La prudence sur ces recettes reste donc de mise.

(402) Contribution immobilière – Impôt spécial sur les immeubles, sociétés, associations et fondations

Pour rappel, la loi du 17 juin 2010 supprimant l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations est entrée en vigueur au 1er janvier 2011. L'effet de cette suppression a été répercuté sur les rentrées fiscales de la rubrique 402.01 "Impôt spécial sur les immeubles des sociétés, associations et fondations". Il en avait déjà été tenu compte dans notre précédente planification.

(434) Taxes d'utilisation

Il a été tenu compte d'une taxe de base annuelle estimée à 770 kCHF en ce qui concerne l'épuration. A celle-ci s'ajoute la taxe de base pour la zone de l'Ancienne papeterie. De plus, le prix du m³ d'eau épurée est ramené à Fr. 1.30, ceci conformément aux dispositions du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (en 2012 = Fr. 1.50/m³). Une baisse des recettes de 115 kCHF est ainsi notée pour la taxe d'exploitation (EU).

(436) Remboursements de tiers

Cette rubrique est principalement et notamment concernée par les retenues sociales (AVS-AI-APG, AC, Caisse de prévoyance). Ces différents postes ont été estimés en proportion des charges salariales figurant sous la rubrique "301 Charges de personnel".

Les remboursements de l'aide sociale, effectués par des privés, ont été estimés sur la base d'une moyenne des années 2006 à 2011, soit de Fr. 749 kCHF. Un montant de 750 kCHF est retenu pour la période 2013-2016.

(441) Part à des recettes cantonales

Seul poste de cette nature, le compte 90.441.00 "Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur" a été adapté. Les prévisions du SCom laissent entrevoir, pour les années 2013 à 2016, une croissance annuelle de +1% (+1.1% entre 2011-12 et entre 2012 et 2013). Les charges futures ont été déterminées sur la base de l'exercice effectif de l'année 2011.

(45) Remboursements et dédommagements de collectivités publiques**(451) Canton**

Cette rubrique n'intègre plus que les estimations relatives à la participation du Canton en faveur des communes pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Sur la base du budget 2012, c'est un montant de Fr. 270'000.- qui est attribué à Marly. Celui-ci est versé depuis 2009 et sa dernière attribution aura lieu en 2014.

(452) Communes

Le montant annuel des remboursements des cotisations de caisse-maladie a été supprimé en totalité dès 2015. Un léger solde à recevoir pour 2013 et 2014 est inscrit (19.5 kCHF et 6.5 kCHF). Le montant de la récupération d'aide sociale du Canton a été également revu à la baisse pour les années futures [cf. également paragraphe concernant la nouvelle loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux)].

(462) Subventions acquises : Communes et associations de communes

Il s'agit de l'attribution à recevoir de la péréquation des besoins (930.462.01). Celle-ci a été estimée sur la base du montant affecté pour 2012 avec le potentiel estimé par le SCom (2012-13 : +2%, puis +3% par année).

B) COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le Conseil communal avait déjà établi, en parallèle au plan financier de fonctionnement, **un plan des investissements pour la période 2012-2016**. Celui-ci a été remis au Conseil général en séance du 28 mars 2012.

Sur la base de ces nouveaux investissements, les charges de la dette, soit les intérêts et amortissements, ont été calculées et reportées dans le plan financier de fonctionnement. Celles-ci ont été adaptées après les amortissements supplémentaires effectués lors de l'exercice 2011.

4. Résultats du plan financier

La mise à jour du plan financier a été réalisée avec tous les éléments qui ont été portés à notre connaissance ou à disposition, que ce soit par les services internes de la commune ou par d'autres services externes tels que le Service des communes ou le Service cantonal des contributions. Sur la base de ces informations et après analyses, le Conseil communal vous présente le plan financier 2012-2016 dont les résultats vous sont communiqués dans les pages annexées.

5. Conclusions du Conseil communal

Le plan financier 2012-2016 (actualisation) de la commune de Marly a été élaboré en intégrant les éléments connus et importants qui influenceront nécessairement notre avenir financier.

Sur cette base, nous constatons, pour les trois prochaines années (2012-2014), un résultat positif. Il en va de même pour notre marge nette d'autofinancement. Par contre, les années 2015 et 2016 s'annoncent plus difficiles avec des déficits croissants. Il sera donc très important, pour le Conseil communal, de suivre au plus près les futures décisions des instances politiques cantonales tant sur le plan de la fiscalité que sur celle des répartitions des charges cantonales attribuées aux communes. L'évolution favorable de la fiscalité qui a été enregistrée et qui engendre à Marly, comme dans de nombreuses communes fribourgeoises et au niveau du Canton, d'excellents résultats, nous permet d'être un peu plus optimistes que par le passé. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale depuis 2011 a eu également son effet positif attendu.

Le présent plan financier a été réalisé sur la base d'un coefficient fiscal communal de 80% (taux actuel). Le Conseil communal entend maintenir celui-ci à l'avenir. Nous noterons ainsi, à satisfaction, que les dépassements des produits par les charges des années 2015 et 2016 n'excèdent pas le 5% nécessitant une hausse des impôts (2015 : 2.61%; 2016 : 4.41%).

Les intentions d'investissements du Conseil communal restent à un niveau important mais nécessaires. Ce dernier en est conscient. Ces besoins ont été exprimés par les diverses instances communales.

Le Conseil communal prend note qu'il doit persévérer, dans la mesure du possible, avec une stabilisation des charges que la commune peut encore maîtriser. La prudence quant aux estimations des recettes fiscales doit aussi être maintenue.

Le Conseil communal adopte la présente planification financière pour la période 2012-2016 ainsi que le plan des investissements y relatif.

Le Conseil communal de Marly